

**PRIX DE L'ABONNEMENT.**  
Edition Quotidienne.  
Un An 6 Mois 3 Mois 1 Mois  
POUR LES ETATS-UNIS... \$12.00 \$6.00 \$3.00 \$1.00  
POUR L'ÉTRANGER... \$15.00 \$7.50 \$3.75 \$1.25  
Les abonnements se soldent invariablement d'avance

**Le Numéro Cinq Sous**

**PRIX DE L'ABONNEMENT.**  
Edition Hebdomadaire.  
Un An 6 Mois 3 Mois 1 Mois  
POUR LES ETATS-UNIS... \$12.00 \$6.00 \$3.00 \$1.00  
POUR L'ÉTRANGER... \$15.00 \$7.50 \$3.75 \$1.25  
Les abonnements se soldent invariablement d'avance



# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

POLITIQUE, LITTÉRATURE. PRO ARIS ET FOCIS. SCIENCES, ARTS.

Journal Français Quotidien. NOUVELLE-ORLÉANS, MERCREDI MATIN, 25 JUILLET 1906. Fondé le 1er Septembre 1877

## L'AFFAIRE DREYFUS.



GENERAL DE GALLIFFET.

### Qu'ont dit les généraux Mercier, Gouze et Zurlinden.

Nous lisons dans le "Temps" de Paris à la date du 14 juillet. Un rédacteur de la "Libre Parole", après que l'on a connu l'arrêt de la Cour de cassation, s'est rendu chez le général Mercier, chez le général Gouze et chez le général Zurlinden. Chez le général Mercier : — "En ai-je pour mes fonctions, écrit notre confrère... Je rencontre, c'est vrai, le général Mercier, mais c'est en pure perte que j'ai cherché à obtenir de lui la moindre appréciation sur l'arrêt de la Cour suprême. Ecoutez plutôt : — "Mon général, vous sentez bien que j'ai besoin de vous entendre me donner vous-même l'expression de votre pensée sur cet arrêt : — "A cela le général me répond : — "Il est inutile de me questionner ; je ne dirai rien, je n'ai pas un mot à dire. Je ne parlerai pas, tout au moins aujourd'hui. — "Eh bien, mon général, je suis journaliste, vous savez quel souci j'ai de ne dire que des choses parfaitement exactes. J'ai besoin de renseigner les lecteurs de la "Libre Parole."



GENERAL MERCIER.

— "Vous connaissez le procès et l'arrêt, vous avez suivi l'affaire depuis le début. Il vous est facile d'épiloguer et de dire au public tout ce que vous pensez, tout ce qu'il y a à dire. — "Je n'éprouve aucun besoin d'épiloguer moi-même. Vous êtes mieux à même que moi, je pense, de m'indiquer ce qu'il y a à dire ? — "J'en suis fâché, répond le général, mais je ne veux pas parler à un journaliste, je ne veux absolument pas d'interview. — "Alors, mon général, laissez-moi vous dire que le journaliste disparaît, et reste, si vous le voulez bien, un ami qui veut causer avec vous. — "Je ne demande pas mieux. — "Quand pourrez-vous venir ? Le général hésite et ne semble

plus disposé à m'accorder l'entretien que je sollicite. Devant cette hésitation à laquelle le général ne m'avait pas habitué, je m'écrie : — "Vous n'avez donc pas confiance en moi ? — "Oh ! si... Mais c'est en moi que je n'ai pas confiance. Et le général Mercier s'esquive prestement. Le général Gouze rentrait chez lui quand il fut abordé par le rédacteur de la "Libre Parole" : — "Le général avait-il peine entend du l'objet de ma visite qu'il se crut : — "Non ! non ! je vous en prie. Je n'ai rien à dire. — "Insistez et je fais observer au général que l'arrêt qui vient d'être rendu doit lui suggérer des réflexions des plus graves. — "Je vous en prie, monsieur, n'insistez pas. Je ne puis vous recevoir en ce moment. Et d'ailleurs, je n'ai pas encore pris connaissance de l'arrêt de la cour. — "Néanmoins, c'est la cassation sans renvoi, vous le savez ? — "Eh bien, l'arrêt est rendu. Je n'ai rien de plus à dire. — "Qu'a dit le général Zurlinden ? — "Je n'éprouve aucune difficulté à vous répondre, dit le général. Il y a un arrêt de la Cour de cassation, je n'ai pas à épiloguer ; je me suis toujours incliné et je m'incline devant la justice de mon pays. — "Cependant, mon général... — "Oh ! n'insistez pas. Ce que je vous dis là est très net, très clair. C'est la seule déclaration que je puisse me permettre de faire. — "L'arrêt, cependant, doit vous causer peut-être une certaine surprise : — "Retenez ceci, j'ai fait ce que j'ai cru être mon devoir, je l'ai fait jusqu'au bout. Je ne puis davantage. Du moment où l'arrêt de justice est rendu, je m'incline.

### Ce que dit le général de Galliffet.

Le général de Galliffet, à qui nous avons demandé son sentiment sur l'arrêt de la cour de cassation, nous a répondu textuellement : — "Ce que j'ai à dire sur l'affaire Dreyfus ? Rien. — "Si, pardon ! un mot : je suis heureux que justice soit enfin rendue à Picquart, dont j'ai toujours défendu et soutenu la parfaite honnêteté et la parfaite loyauté. **L'hommage à M. Scheurer-Kestner et Trarieux.** Voici le détail du scrutin sur la proposition de MM. Monis, Blanchien, Darbot, Dolpech, Jean Dupuy, Jules Godin, Knight, Le Chevalier, Alexandre Lefèvre, Maurice Faure, Maxime Lecomte, Pédebidou, Rattier, Régisnani et Léonce de Sal, relative à l'érection des bustes de Scheurer-Kestner et Trarieux dans la galerie qui précède la salle des séances. Cette motion a été adoptée par 181 contre 25. Les 25 sénateurs ayant voté contre sont : MM. de Béjarry, Bodinier, Bra-

ger de la Ville-Moyan, Marquis de Carné, Vice-amiral de Couverville, Daniel, Dominique, Delahaye, Dubois Fresney, Comte d'Elva, Gaudin de Villaine, Comte de Doullain, Halgan, Haugoumar des Portes, Vice-amiral de Jailly, Comte de La Bourdonnaye, De Lamarzelle, Emmanuel de Las Cases, Henri Le Cour Grandmaison, Le Provost de Launay, Paul Le Roux, Maillard, Merlet, Auguste Ollivier, Du Breil, comte de Pontbriant, Pontbriant de Chamaillard, Riou, Général de Saint-Germain, Comte Tréveneuc. Si sénateurs, y compris le président qui s'abstient toujours, n'ont pas pris part au vote : MM. Barrière, Béral, Béranger Bernot, Général Billot, Bonneville, Ernest Boulanger, Boullan, Bourgnel, Cabart-Danneville, Charles Dupuy, Francis Charles, Baron de Courcel, Cropin, Cuvinois, Daudé, Delobas, Baron Demarçay, Antonin Dubost, Duchesne Fournet, Dufosse, Ermani, Fessard, Paul Fleury, Forgemol de Bostquémard, Fortier, Froment, Gassis, Gauthier, (Hte-Saône,) Emile Gayot, Genittier, Gervais, Gomot, Comte Joseph de Gontaut-Biron, Goussier, Goun, Gourju, Grimaud, Guittier, Haulon, Emile Labiche, Général Langlois, Henri Lavertujon, Louis Blanc, Lozé, Maret, Méline, Général Mercier, Mézière, Milliard, Monsermin, Vicomte de Montfort, Outhenin-Chalandre, Ouvrier, Louis Paulot, Albert Parisot, Pichon, Pinaud, Frogier de Ponlevoy, Porquet, Prevet, Rambourg, Raquet, Renaudat, Répique, Reymond, Comte de Ribouisière, Rioteau, Ripart, Saillard, Comte de Sainte-Quentin, Savary, Sébline, Tessier de Bort, Tilly, Touron, Trannoy, Vidal de Saint Urbain, Villard, Viassaguet, Richard Waddington.



GENERAL ZURLINDEN.

**Absents par congé ou excusés :** MM. Audiffert, Decrais, Demôle, César Duval, De Freycinet, Legrand, De Marcère, Monfeuillat, Antoine Perrier.

### Manifestations.

On nous communique la note suivante : Le Comité catholique pour la défense du droit, qui depuis sa fondation a défendu en toutes circonstances le droit violé et la liberté menacée quels que fussent les partis et les hommes en cause. Qui, se réclamant de la Déclaration des droits de l'homme, "statut fondamental de la société moderne", a protesté énergiquement et à maintes reprises contre toutes les atteintes portées à la liberté religieuse. Qui a toujours demandé la révision d'une sentence de condamnation illégalement rendue contre un officier de l'armée française. Salue aujourd'hui avec joie l'arrêt solennel de la plus haute juridiction du pays, arrêt qui restaure souverainement le droit outrageusement violé et proclame l'innocence de l'officier injustement condamné. Pour le comité : Léon Chaîne, Camille Pinta, Le Roy Dupré, Quincampoix, Paul Viollet, membres de l'Institut. On nous télégraphie du Mans. Le conseil municipal du Mans, qui avait décidé de repousser en bloc toutes les demandes d'érection de statues, s'est réuni hier soir, et il a voté pour le principe une subvention pour l'érection du monument à Emile Zola, "entendant rendre ainsi hommage à

l'honnête homme, à l'écrivain intègre qui n'avait pas hésité à sacrifier son repos à la défense de l'innocent Dreyfus, réhabilité aujourd'hui même par la Cour de cassation." Sur la proposition de M. Estier, président, le conseil général des Bouches-du-Rhône a adopté le vœu suivant : — "Des dépêches qui viennent d'être reçues annoncent que la Cour de cassation vient de décider la cassation sans renvoi du procès Dreyfus. Le verdict solennel porté ainsi par la plus haute autorité judiciaire du pays c'est définitivement le lourd et douloureux cauchemar qui a pesé, pendant plus de dix ans, sur la nation. — "Si l'amnistie votée sous le ministère Waldeck Rousseau ne permet d'atteindre et de punir, comme ils le méritent, ceux qui, dans l'état-major livré aux Jésuites, le général Mercier en tête, ont coopéré à ce que le procureur général Baudouin a appelé un "amas de crimes", si l'amnistie ne permet pas de soumettre les coupables au juste châtiment qu'ils ont encouru ; si malgré la conscience publique, le général Mercier ne peut être déchu d'un siège qui lui fut au vote surpris aux électeurs de la Loire Inférieure, il importe que la conscience reprenne une satisfaction partielle. — "Le conseil général émet le vœu que le Sénat mette au ban de cette Assemblée, comme indignes d'y siéger, le général Mercier, et que, par les soins du gouvernement, le conseil de l'ordre de la Légion d'honneur soit mis à même de prononcer l'exclusion de l'ordre de ceux qui, en trépanant dans l'affaire Dreyfus, ont forfait aux droits de l'humanité. — "Le préfet avait fait les réserves d'usage sur le caractère politique du vœu.

### Sur les tombes de Zola et de Trarieux.

A l'occasion de l'arrêt de la Cour de cassation, la Ligue des droits de l'homme a décidé d'honorer par une nouvelle manifestation la mémoire d'Emile Zola et de Trarieux. En ce qui concerne Emile Zola elle ira déposer sur sa tombe une couronne le jeudi 19 juillet, à quatre heures. Elle invite tous les citoyens à se joindre à elle, par un appel qui est dit notamment : — "Ces grands soldats du droit ont fermé les yeux avant que de pouvoir saluer l'avènement du grand jour qu'ils avaient préparé. C'est à nous de les associer à la célébration de la victoire. — "En ce qui concerne Ludovic Trarieux, une couronne sera également déposée sur sa tombe par la fédération des sections girondines de la ligue.

### La presse étrangère.

La presse étrangère est unanime à féliciter la France de l'esprit de suite et de la fermeté qu'elle a mise à clore par un arrêt de justice supérieure une cause qui avait mis aux prises les passions politiques et religieuses de la nation. Bornons-nous à citer quelques appréciations caractéristiques. Le "Standard" dit : — "Par l'acquiescement définitif du capitaine Dreyfus, la nation française a réparé, autant qu'elle le pouvait, un grand tort. C'est l'acte et le geste d'une grande et généreuse nation. — "Après avoir constaté que l'honneur de Dreyfus est vengé et que celui-ci reprend sa place dans l'armée française, le "Times" dit : — "Les amis de Dreyfus pressent d'autres mesures, dont certaines ont un caractère de vengeance ; ils devraient peut-être montrer une sagesse plus haute, se contenter de la réhabilitation complète et s'abstenir de tout ce qui pourrait, sans utilité, soulever des ressentiments et provoquer les récriminations des hommes sensés. — "Plus loin, le "Times" ajoute : — "Dans la confusion et la connaissance imparfaite des choses, des sentiments d'indignation ont provoqué en Angleterre beaucoup de jugements partiaux auxquels nos amis de France ont trouvé très dur d'être soumis ; ces jugements étaient difficiles à éviter au moment de l'agitation, mais ils ne sont pas moins sincèrement déplorés maintenant que la brume est dissipée. — "En terminant, le journal de la Cité dit que ce qu'il y a de mieux à faire maintenant, c'est de laisser

### 88me Rapport Semestriel DE THE GERMAN INSURANCE CO. DE FREEPORT 1er JUILLET 1906. ACTIF.

|  |                       |
|--|-----------------------|
| Prêts sur hypothèques et intérêt y accrus.....   | \$3,666,305.76        |
| Comptant en banque et compagnies de trust (incluant une réserve spéciale comptant de \$1,650,000) et en mains de département et d'agents et en voie de transmission..... | 2,435,494.49          |
| Actions et bons de villes, juridictions, comtes et corporations.....   | 528,102.75            |
| Billets recevables, et prêts collatéraux garantis par bons et hypothèques.....   | 184,501.18            |
| Propriétés foncières (bâtisses de bureau et autres propriétés foncières).....  | 159,000.00            |
| <b>Total de l'Actif.....</b>   | <b>\$6,973,404.18</b> |

### PASSIF.

|  |                       |
|--|-----------------------|
| Reservé pour réassurance et toutes réclamations en circulation de toute sorte, incluant San Francisco..... | \$5,962,980.52        |
| Surplus aux détenteurs de polices.....   | 1,010,423.66          |
| <b>Total.....</b>  | <b>\$6,973,404.18</b> |

### SOMMAIRE.

|   |                |
|---|----------------|
| Pertes possibles de San Francisco.....  | \$1,750,000.00 |
| Reserve totale mise de côté pour couvrir toutes réclamations possibles, incluant San Francisco, à peu près..... | \$6,000,000.00 |
| Actif total, à peu près.....  | \$7,000,000.00 |
| Reserve spéciale comptant, à peu près.....  | \$1,650,000.00 |
| Surplus aux détenteurs de polices (en plus et au-dessus de San Francisco et réserves) plus de.....              | \$1,000,000.00 |
| Profit net des affaires dans six mois, plus de.....   | \$800,000.00   |

## M. A. SHUMARD & CO.

AGENTS GENERAUX,  
German Insurance Building. 626, 628, 630 rue Commune.

## Cumberland Telephone & Telegraph Co.

La Compagnie Cumberland du Téléphone & Télégraphe a émis un compte rendu de ses affaires pour le mois de juin, montrant l'augmentation dans le nombre de ses souscripteurs comme suit :

|   |                |
|---|----------------|
| Nombre des Souscripteurs le 1er juin 1906.....                | 154,828        |
| Nombre ajouté pendant le mois.....                            | 3,843          |
| Nombre ayant discontinué pendant le mois.....                 | 2,737          |
| <b>Augmentation net.....</b>                                  | <b>1,056</b>   |
| <b>Nombre total des Souscripteurs le 1er juillet 1906....</b> | <b>155,884</b> |

**Arrestation de délégués ouvriers à Moscou.** — Moscou, 24 juillet.—La police aujourd'hui a cherché à s'emparer de tous les délégués au Congrès des ouvriers, mais n'a réussi à en arrêter que quatorze, les autres ayant été prévenus à temps et avaient pris la fuite avant l'arrivée des agents.

**Déception du peuple Hollandais.** — La Haye, 24 juillet.—La reine Wilhelmine est tombée malade hier soir et il a été annoncé aujourd'hui à la suite d'une délivrance prématurée qui a plongé dans la tristesse toute la Hollande, que l'espoir de voir naître un héritier au trône ne se réaliserait pas pour le moment.

**Le Tzar et les principaux réactionnaires sont condamnés à mort.** — St-Petersbourg, 24 juillet.—Des proclamations annonçant qu'une sentence de mort avait été prononcée par le parti révolutionnaire contre le Tzar, le général Treppoff, M. Pobénoistoff, ancien procureur général du Saint Synode, le général Orloff, le "pacificateur" des Provinces Baltiques et autres réactionnaires en vue, ont été répandues à foison dans le Parc de Peterhoff.

On prétend même que les terroristes ont réussi à effacer des sentences de mort sur la porte de l'appartement des généraux Treppoff et Orloff.

## PIANOS FISCHER

Un Piano de Haut Grade à Prix Modéré.  
Plus de 120,000 Fabricants, Vendeurs et en Usage.  
VENDU EN FACILES PAIEMENTS MENAËKA.

## GRANDMAISON